

JOURNAL de
l'ASSOCIATION
MEUSIENNE des
CHASSEURS de
GRAND
GIBIER

Octobre 2022 - N°63

Le mot du Président,

Chers Amies, chers Amis,

« Après un été chaotique, avec sa sécheresse et ses terribles incendies, nous voici dorénavant **avec les couleurs de l'automne, synonyme de fin de brame,...et ouverture générale de la chasse.**

Nous pouvons nous réjouir, à ce jour d'avoir atteint l'objectif fixé, il y a maintenant plus de vingt ans ; les **deux cents** adhérents. Ceci maintient notre association dans le top 5 national. C'est grâce à votre fidélité, à votre mobilisation et à la promotion 2022 du Brevet Grand Gibier. Ce qui nous permet d'être représentatifs à tous niveaux. Je vous en remercie très sincèrement et je compte sur vous pour les années à venir.

Des fruits en abondance, une glandée exceptionnelle accompagnent les sangliers en recherche de protéines après cette période aride. Celle-ci a probablement aussi influencé la population dynamique de nos petits cervidés.

Comme redoutés, s'ensuivent des dégâts sur semis de blé.

Après cet épisode pluvieux récent, on constate une nette diminution de la superficie des dégâts :

- Tendance affirmée d'une baisse des surfaces agricoles détruites depuis 2020 et confirmée par la récolte 2022.

- Baisse de population dans beaucoup de secteurs, ce



qui est très positif et important, et ceci grâce à vous, chasseurs responsables. C'est la seule façon de réduire les dégâts en continuant de diminuer les populations de nos suidés.



- Malgré cela, nous pouvons encore constater des dégâts ponctuellement importants souvent liés à la suppression ou à la restriction de l'agraine dans beaucoup de forêts domaniales et communales ; ce qui est pour nous une hérésie. Les études de spécialistes du sanglier l'ont démontré de nombreuses fois, statistiques avérées à l'appui.



Continuons les efforts !
Avec les outils mis à la

disposition par la Fédération Départementale des Chasseurs de la Meuse, qui permettent entre autres, aux détenteurs de plans de chasse, de se substituer aux propriétaires pour la destruction en période **post fermeture**. Des affûts métalliques conformes aux prescriptions préfectorales sont à votre disposition gratuitement et temporairement à la Fédération. De plus, afin de permettre le tir des sangliers sortant en plaine, les temps d'affût ont été augmentés

d'une heure, le matin et le soir : soit maintenant deux heures avant le lever du soleil et deux heures après le coucher du soleil. Pour cette année encore, les bracelets à tarifs incitatifs pour les animaux prélevés en début de saison ont été reconduits. Profitons de tous ces outils pour favoriser cette tendance à la diminution et positiver notre action en tant que chasseur. Merci à la Fédération de nous permettre de prendre la main sur cette période agricole critique.

En ce début de saison, parlons de nos populations d'ongulés.

Le chevreuil :



D'après les premiers éléments connus, nous constatons une tendance à la baisse. Une mortalité juvénile ainsi que celle d'animaux chétifs est certainement due à ces deux années consécutives de sécheresse intense. Je ne manquerai pas de vous rappeler que notre petit cervidé est très sensible au manque de renouvellement végétatif. Il est bon de rappeler que pour ne pas accentuer cette baisse, nous devons préserver les reproducteurs et privilégier les prélèvements sur des animaux jeunes et/ou de moindre poids.

Le cerf :



Contrairement à notre petit cervidé, les populations de cerfs se portent très bien et continuent leurs colonisations des territoires, ce qui n'est pas pour déplaire à la majorité d'entre nous, mais qui n'est pas le cas du monde agricole et forestier. D'ailleurs, nous vous demandons de respecter au maximum les plans de chasse en prélevant en priorité les jeunes, bichettes et biches. Sachant que les cerfs coiffés sont très souvent victimes de blessures de tir, ou combat lors du brame qui cette année, a été très précoce et intense. Chez ces nobles animaux, les tirs doivent être précis et à moindre distance. Gardons notre sang froid pour avoir encore plus de plaisir à prélever l'animal tant convoité.

Le sanglier :

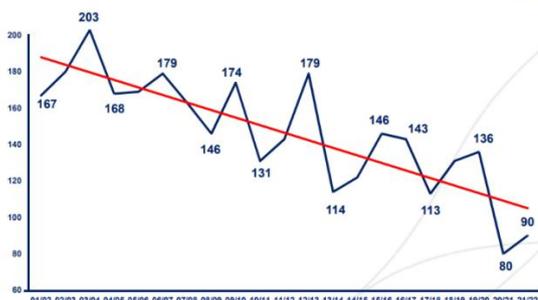


Les objectifs fixés ont tendance à se profiler. Au niveau des populations, la grande sécheresse de cet été a là aussi, permis de contenir les naissances et donc proches d'un accroissement plus naturel, (Pour rappel : l'accroissement normal est de l'ordre de 100%, ce qui ne s'était pas produit depuis de nombreuses années). Cela s'est vu sur la superficie des dégâts agricoles. Toutefois, restons très vigilants, des fruits en abondance, une glandée exceptionnelle sont très favorables à l'augmentation des populations des suidés, ce qui pourrait provoquer un nouveau boum démographique. Continuons nos efforts en prélevant toujours le maximum des animaux les plus jeunes

Bilan des accidents 2020/2021 selon les sources de l'OFB,



EVOLUTION DU NOMBRE D'ACCIDENTS



Les accidents comme les incidents recensés confirment qu'ils sont, pour la très large majorité, le résultat de fautes humaines liées au non-respect des règles élémentaires de

sécurité. Ainsi, parmi les principales causes d'accidents recensés, on retrouve, comme les années passées, le manquement aux règles essentielles de sécurité lors de la chasse en battue au grand gibier : non-respect de l'angle de tir (30 degrés), mauvaise manipulation d'armes, tirs en direction des routes, habitations ou chemins de randonnées, mauvaise identification.



Pour rappel : trois points importants sont à retenir : Identification formelle, Tir Fichant, et respect de l'angle de sécurité de 30° (ITF30).

Avec ce début de saison nous constatons également une succession d'incidents et d'accidents de chasse, nous devons maîtriser nos tirs, il n'y a pas de tir anodin ni de place pour le hasard !

Une maman et ses enfants victimes d'un tir, Chasseur se tirant une balle dans le pied, ... cela n'arrive pas qu'aux autres. La presse aux aguets du moindre incident ou accident. La sécurité à la chasse doit être une priorité et une affaire de tous, elle est au cœur de nos pratiques cynégétiques. Les attaques idéologiques et incessantes de nos opposants ne laissent plus de place au consensus, les controverses et dérives de notre société

postmoderne s'en chargent. La chasse est une "citadelle assiégée", c'est peut-être qu'elle cristallise tout ce que cette même communauté entend rejeter : altérité, identité, ruralité, valeur, transmission et conservation. Voilà pourquoi il s'agit de veiller, de veiller au bien, et de réfléchir, pour détricoter ce qui tient d'une idéologie et ce qui fait partie intégrante du « chasseur ». Ne restons pas sans voix, soyons fiers de notre héritage ! Maintenant et plus que jamais soyons exemplaires et prenons plaisir à nous retrouver autour de notre passion. »

À vos Agendas :

Lors du dernier CA de septembre nous avons pu arrêter les dates de nos prochaines activités.

- Le Brevet Grand Gibier aura lieu en 2023, les préparations ayant lieu à Chevert et à Vertusey. Vous retrouverez les dates sur le site Internet de l'AMCGG et sur notre groupe Facebook ; retenez dès à présent que les formations débiteront à Vertusey fin novembre 2022 pendant la période de chasse, et à Chevert à partir du 3 mars 2023. Vous pouvez retrouver les plannings et fiches d'inscription soit sur le site AMCGG ou les demander sur amcgg@orange.fr

- La visite de Vilette-Viandes, aura lieu le jeudi 26 janvier 2023.



Afin de bien comprendre le processus de valorisation de la venaison, et poser toutes les questions sur la filière et les prix pratiqués. D'ailleurs la question de la valorisation de la venaison française doit se poser, au regard du volume majoritairement étranger consommé en France : une filière de valorisation doit être réfléchie, voire mise en place comme dans certains départements.



- **La formation Forêt-Gibier** se déroulera en forêt de Ville-en-Woëvre le 25 mars 2023. Cette journée très intéressante nous permet d'identifier la présence et les éventuels dégâts des grands cervidés et ainsi améliorer ou envisager les aménagements possibles des territoires.

Je compte sur vous pour être les ambassadeurs de ces formations-phares de notre Association, notamment auprès des nouveaux permis mais aussi des responsables de chasse qui trouveront là, matière à conforter leurs connaissances.

- Notre prochaine **Assemblée Générale** se tiendra le samedi 15 avril 2023 à Chevert. Le thème retenu sera : « les grands trophées ».

Bonne saison à toutes et à tous.

Votre président,
Christian MAHAUT

Documents de gestion en forêt privée,

Afin de permettre d'assurer une gestion durable des forêts, différents documents sont liés aux territoires, suivant des critères et des cadres adaptés à chacun. En forêt privée on en rencontre principalement deux, qui sont supervisés par le Centre National de la Propriété Forestière (CNPFF) : le Plan Simple de Gestion et le Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles.



Logo officiel du CNPFF

Le Plan Simple de Gestion (PSG) est le plus connu de tous. Créé en 1963, il concernait initialement les propriétés de plus de 25ha d'un seul tenant. Depuis quelques années, il s'est élargi aux propriétés de plus de 25 ha non plus d'un seul tenant, mais regroupant des surfaces de 4ha ou plus situées sur des communes limitrophes. Si dès 25 ha d'un seul tenant il est obligatoire, ces PSG dits « nouveau seuil » sont volontaires et peuvent être établis dès 10 ha.

Ce document est établi pour une période comprise entre 10 et 20 ans. Il permet ainsi d'adapter sa durée aux évolutions des peuplements qui seront différents suivant les essences ou les âges. Il est attaché à la forêt et non au propriétaire. En cas de vente du territoire, il reste d'actualité pour l'acheteur.

Le PSG est un document qui regroupe :

1) Les données administratives :

Les noms, adresses et coordonnées du propriétaire et du gestionnaire (le cas échéant) ; les données cadastrales en lien avec le parcellaire forestier ; les éventuels engagements fiscaux, subventions, aides spécifiques,

2) Le contexte :

- Les enjeux économiques : types d'essences, proportion des différents types de bois, possibilité de commercialisation locale ou plus élargie, les éventuelles dessertes;

- Les enjeux environnementaux : Natura 2000, Parc Naturel, monuments historiques, ZNIEFF;

- Les enjeux sociaux : tourisme, impact visuel, ... ;

- Les enjeux cynégétiques : contexte local et régional, type de chasse, type de location, territoire, attribution et réalisation des plans de chasse des dernières années, évolutions des populations de grands animaux pour la durée du plan gestion,

3) La description de la forêt :

- Le climat : pluviométrie et températures ainsi que l'indice de Martonne ;

- La situation géographique : région administrative et région naturelle (reprise dans le Schéma Régional de Gestion Sylvicole : SRGS), le sol et la pédologie avec un rappel des stations forestières présentes en lien avec les guides de référence, la topographie et l'hydrographie du massif, les aléas de risques naturels et plus récemment les risques liés aux évolutions climatiques.

4) La description des peuplements :

Élément indispensable, ce chapitre décrit de façon détaillée l'ensemble des différents peuplements présents sur le territoire : leurs structures, leurs essences, leurs âges, leurs

localisations, leurs surfaces, leurs états sanitaires, leurs adaptations aux stations, leurs adaptations aux changements climatiques... Un tableau récapitulatif reprend l'ensemble des peuplements.

Cette description fait un état des lieux du territoire à un instant T. Il permet la rédaction du chapitre suivant.

5) Les directives de gestion :

Lorsqu'un PSG précédent a déjà été établi, une analyse de ce dernier sera réalisée.

Le choix des objectifs de la forêt est défini dans ce chapitre. La production forestière est l'objectif principal et doit être détaillée notamment en termes de type de produits, mais d'autres éléments peuvent entrer en compte comme le revenu locatif de la chasse ou la cueillette des champignons.

Toutes les opérations seront décrites et détaillées. Les types de coupes, les modes de reconstitutions, les différents travaux sylvicoles seront adaptés à chaque peuplement décrit précédemment ou susceptible d'être présent sur la durée du PSG. Des tableaux récapitulatifs des différentes opérations par parcelles et par peuplements viendront compléter cette description.

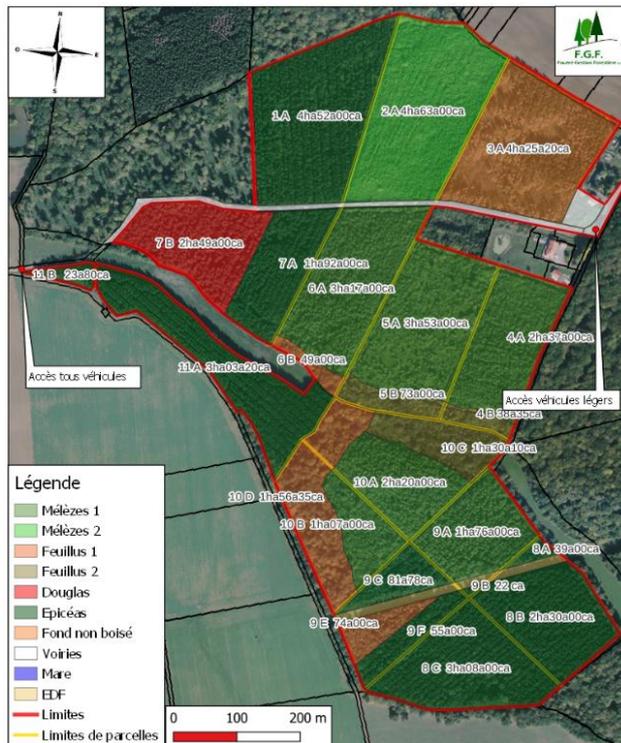
6) Travaux d'infrastructure :

Les travaux liés aux infrastructures existantes ou à venir seront détaillés dans cette partie.

7) Annexes :

On y trouvera un plan de localisation du territoire et surtout un plan détaillé du massif avec tous les peuplements, toutes les surfaces, une légende, le nord et une échelle généralement de 1/5000. Dans les autres annexes on pourra trouver des mandats

de représentativité, des relevés de propriétés, les Annexes Vertes, les éléments environnementaux, d'autres éléments complémentaires, ...



Exemple de plan présent dans un PSG (Droits réservés)

Le PSG devra être présenté en conformité avec le code forestier. Il devra aussi être en conformité avec le code l'environnement dans le cas de situation en zones à enjeu environnemental. Il sera signé par le propriétaire ou son représentant.

Après analyse par les services du CNPF, ce PSG passera devant une commission d'agrément qui le validera ou non. Dans ce dernier cas, la forêt basculera sous Régime Administratif (RA), ce qui signifie que le propriétaire devra demander une autorisation à l'administration pour chaque opération et les droits fiscaux seront temporairement suspendus. Le non-respect du PSG peut entraîner le même type de sanction et lorsqu'un renouvellement tarde, le massif se retrouve sous régime administratif. C'est donc un

document important pour le propriétaire, le territoire et l'engagement dans une gestion durable de la forêt : grâce à ce document le propriétaire peut demander une certification forestière de type PEFC (développé dans un article précédent).

Le CBPS est un document qui permet aux propriétaires de surface de moins de 25 ha de s'engager dans une gestion durable de leurs forêts. Il est établi pour une période de dix ans et se présente sous forme de livret contenant 3 grande parties :

1) Le Contexte : qui décrit les principes de la gestion durable.

2) Les Engagements : au nombre de 11, ils devront être respectés par le propriétaire. Ils reprennent les principes du PSG sur le choix des essences, les travaux forestiers, les coupes, le respect de la réglementation, ...

3) Les Recommandations de gestion : en lien avec les différents types de peuplements, ces recommandations permettent au propriétaire de faire des choix de gestion adaptée.

Il reprend les données administratives qui concernent le propriétaire et les parcelles forestières. Agréé par le CNPF, il permet au propriétaire de pouvoir prétendre à un agrément de gestion durable de sa forêt et éventuellement à des octrois d'aides.

Tous ces documents de gestion ont pour objectif de garantir un suivi et une gestion des forêts privées afin de ne pas tomber dans certains excès. Toutes les propriétés ne disposant pas de documents de ce type, certains comportements inappropriés sont parfois encore visibles.

Olivier FOUÉRÉ

6000 ! C'est le nombre de marcassins bouclés par François Magnien,



Menant depuis 1976, mais surtout depuis 1986 suite à des problèmes techniques, une opération annuelle de marquage de marcassins par boucle auriculaire sur la forêt domaniale de Verdun (9600 ha) et parfois au début celle de Spincourt, nous avons eu le plaisir de marquer notre **6000^{ème}**



le 06 Septembre 2022. Après 2 mois (mai-juin) prometteurs, sécheresse et canicules ont rendu une fin de saison très laborieuse. Les animaux ne venaient pas ou peu aux agrainages. Même les perturbateurs des années précédentes, blaireaux et rats laveurs, se firent discrets. La diminution des dégâts résulte en partie des naissances tardives,

(Les marcassins étaient trop jeunes pour suivre leurs mères trop loin en plaine) mais aussi du manque « d'appétit » par ces fortes chaleurs. Mais attention, l'arrivée des pluies favorisera la remontée de la faune du sous-sol, au détriment des accotements, prairies et autres semis...Et ils seront nombreux pour ce faire de par les nombreuses naissances tardives. Et les fructifications forestières sont souvent absentes, cette année encore !

Les pièges sont posés à tour de rôle sur environ 25 lignes d'agrainage autorisé. Le nombre varie en fonction des prises mais aussi des facilités d'accès pour une Clio ! Ils sont tendus les troisièmes et le quatrième jour qui suivent les apports de maïs et sont relevés les matins à partir de 7 heures 30.

Cette opération fournit un volume important de données permettant de regarder d'un autre œil ce noble animal. L'espèce étant grégaire, à statut matriarcal, nomade, omnivore, opportuniste, évolutive, sait s'adapter à toutes modifications qu'on lui impose. C'est une des lois de la survie, et quand l'âge adulte ne peut être atteint, la réaction favorisera le nombre et la reproduction des classes jeunes. Ne serait-ce pas ce que l'on constate ?

Quelques informations confirmées ou infirmées résultant de ces données :

- Il naît un peu plus de mâles que de Femelles (environ 52 %).

- Chez les bêtes rousses l'accroissement pondéral mensuel est un peu inférieur chez les femelles. Alors qu'il était entre 6 et 5 kg /mois jusqu'en 1995 il est lentement descendu entre 3 et 4 et sera très

probablement plus faible cette année. Prise de nourriture déjà évoquée mais très probablement aussi l'élimination des plus beaux reproducteurs (à l'inverse de ce que pratique un éleveur).

- Mêmes constats de diminution pondérale lente mais régulière chez mâles et femelles un an plus tard.

- 94% des femelles et 98% des mâles n'atteignent pas 3 ans. Alors pourquoi cet acharnement à l'encontre des 6% de laies qui seraient à l'origine des surpopulations ?

- Sur 3500 boucles récupérées, un seul mâle a atteint 5 ans ½.

- Pour résumer les déplacements :

- Bêtes rousses : 42% sont prélevées à moins de 1000 m ; 73% moins de 2500 ; 89% moins de 5000 ; 95 % moins de 10000.

- Femelles dites adultes : 65% à moins de 2500 m ; 80% à moins de 5000. On retrouve sensiblement les données ci-dessus : les jeunes suivent leur mère (si elle n'est pas tuée).

- Mâles dits adultes : 20% et 40%. Beaucoup plus erratiques, ils quittent leurs origines pour aller transmettre leur semence ailleurs (en cas de bien courte survie !).



Conclusion : Ce ne sont pas VOS sangliers ou ceux des voisins, mais ceux de leur domaine vital.

Un grand merci à celles et ceux qui me font parvenir tous renseignements utiles pour ce suivi : Origine de la mort : battue, tir été, tir administratif, route etc... ; date ; couleur de la boucle ; n° d'ordre suivant le code V 55 ; poids pesé ou estimé ; plein ou vide ; éventuellement anomalie physique. En retour d'un tel signalement vous recevrez, par mail uniquement, la fiche d'origine de votre animal et je vous en remercie par avance. francoismagnien@orange.fr



Texte et photos de François MAGNIEN

Dernière minute,



Pour info nous avons tué le fameux 6000^{ème} le 26/10 à 1700 m de son lieu de marquage. De 6 kg à la prise (naissance tardive) il en faisait 11.8 soit 3.48 Kg/mois. Nous n'avons jamais récupéré le 5000 mais celui-ci n'a pas vécu longtemps

Cordialement F.M

Connaissez-vous L'hydropote ?

Non ce n'est pas Dracula.

L'hydropote,



Hydropotes inermis, est le seul cervidé à ne pas porter des bois mais possède de longues canines qui dépassent de la mâchoire supérieure, véritables armes de combat. Ces canines en forme de sabre sont la caractéristique la plus évidente des mâles. Elles peuvent mesurer jusqu'à 10 cm de long dépassant d'environ 5 cm à l'extérieur lorsque la bouche est fermée. Les canines des femelles sont plus petites ne dépassant que de 5 mm de la face interne.

Cerf d'eau, chevreuil des marais ou cerf vampire est un petit cervidé d'Asie de l'Est. À l'inverse des autres cervidés, qui ont un, voire deux faons par portée, l'hydropote peut exceptionnellement mettre au monde jusqu'à six ou huit petits ! Mais la mortalité est importante et plus de 40 % des nouveau-nés meurent durant leur premier mois.

Une petite glande odorante est présente sur la face devant les yeux chez les deux sexes, appelée larmier chez le cerf !

En France dans le Limousin, au cours des années 1960 quelques hydropotes issus d'un parc ont formé une petite population sauvage et discrète.

Sylvain BECK

Vive l'automne ! Petit clin d'œil,



Charmes et mystères d'êtres de brume

De chênes et de lumières

Automne en costume

S.B.

Tirs, pour que cela n'arrive plus,

ceste chevrette a-t-elle été recherchée ?



En battue on estime que la proportion de gibier blessé est de 15 à 20% du tableau de chasse.

Mathurin, l'anti-paperasses,

Le devoir de tout chasseur et de gestionnaire responsable est de mettre tout en œuvre pour réduire ce haut pourcentage et de rechercher ou faire rechercher le gibier blessé afin, le cas échéant, d'abrèger ses souffrances. Seule une équipe compétente, composée d'un conducteur et de son chien, peut accomplir cette recherche souvent parsemée d'embûches.

Le comportement du directeur de battues et du chasseur peut contribuer à la réussite d'une recherche ...si l'un d'abord, et l'autre ensuite, appliquent quelques règles d'éthique.

Concernant le directeur de battues :

1- Si cela est possible, éviter 2 battues contigües afin de faciliter le travail conducteur-chien.

2- Lors du rond, rappeler le comportement à adopter par le chasseur.

3- Prévoir un temps minimum pour d'éventuelles recherches.

Concernant le chasseur, quel que soit le mode de chasse « battue-affût-approche » :

1- Choisit son modèle d'arme adaptée et bien réglée.

2- Respecte une distance de tir raisonnable dans de bonnes conditions.

3- Place sa balle dans le thorax de l'animal, le tir au défaut de l'épaule étant le plus efficace.

4- Observe les éventuelles réactions du gibier blessé : vitesse de fuite, port de la tête lors de la fuite, les cris éventuels, le changement éventuel de direction de la fuite.

En conclusion, chaque cas est particulier. L'absence de réaction de l'animal à l'impact ne veut pas dire qu'il est loupé. Donc un contrôle de l'anschluss doit être effectué avec soin après chaque tir.

Christian LEPAGE



La mésaventure qui est arrivée à un chasseur âgé de notre canton n'est pas banale. Mathurin, alerte septuagénaire était venu à la retraite avec son épouse Mathilde, habiter l'ancienne demeure d'un oncle à Samont, maison qu'ils auraient rénovée à leur goût. Cet homme avait passé sa carrière dans un bureau du Trésor Public du secteur. Il en avait manipulé des dossiers, des rames de papier, à un tel point, qu'à l'heure de quitter sa vie active, il s'était juré de ne plus s'occuper de paperasses, dont il était dégouté ! Le seul papier qu'il utilisait, c'était celui obligé pour « le petit coin ». Ainsi, il sortait « en ville » sans papiers du véhicule, sans permis, ce qui lui valait quelques P.V.. Mathilde n'appréciait guère l'attitude de son homme ; elle lui adressait les remontrances qui s'imposaient. Les enfants tentaient de le raisonner, mais sans succès.



Julien, son fils aîné qui chassait au bois avec lui, eut une idée : il fallait que ça change ! Travaillant à Verdun, dans le social, il avait des relations sérieuses ; de plus, étant comédien, il côtoyait « Transversales ». Il contacta deux copains qui acceptèrent de jouer le rôle de gardes assermentés de l'O.N.C.F.S. Les habits furent facilement trouvés.

Un plan d'intervention fut tracé avec précision. Le Président de la Société « les Gros Noirs », ainsi que le Chef de la Gendarmerie du canton souscrivirent à cette idée de Julien.



Dimanche 20 octobre 2019 : les nemrods sont au rendez-vous. Le temps est magnifique, le vent nul. Toute la semaine, les sangliers ont fréquenté le secteur. L'adrénaline envahit chaque actionnaire. Chacun est fin prêt au rond, écoutant avec attention les recommandations du président : consignes de sécurité, parcelles à traquer, chefs de lignes nommés, présentation des invités, gibier à prélever, tirage des postes... Soudain, le ronronnement d'un moteur se fait entendre : un 4x4 arrive ; en descendent deux hommes en habits kaki, coiffés d'un képi. Surprise totale : Ce sont des gardes de l'O.N.C.F.S. ; ils saluent le responsable, lui expliquent qu'ils viennent contrôler permis et armes. Tout se passe bien. C'est au tour de Mathurin. Evidemment, il ne présente aucun papier (ni permis, ni assurance, ni carte d'identité,

ni permis de conduire ...). Il doit suivre les représentants de la loi qui lui dressent un P.V. et confisquent l'arme. Notre homme est blême, a du mal à encaisser ce qui arrive. Il est pris pour un « hors la loi », un braconnier même. Tout le monde en reste coi, sauf Julien qui s'approche, puis lui lance : « Tu vois papa ! T'as tout gagné avec ton sale caractère à refuser d'avoir sur toi « les paperasses », maman va encore te « féliciter », elle aura bien raison. De plus, sans permis de conduire, tu dois laisser ta voiture ici. C'est moi qui t'emmènerai à la Gendarmerie pour que tu le présentes au « Chef », à 18h30 précises. Les gardes seront là pour vérifier les documents de la chasse »

Malgré ce contretemps, à cause de Mathurin, la journée de battues se déroula comme convenue. « Le verbalisé » resta à la baraque, en compagnie de trois anciens actionnaires qui, pour l'ambiance, le souvenir, étaient souvent présents à ces moments de loisir.

Dimanche 18h30 : Julien, comme prévu avait récupéré à Samont les permis exigés. En compagnie de son père, ils « débarquent » au poste. Là, le Chef, l'air sérieux, s'empresse de « faire la morale » au coupable qui baisse la tête (comme un gamin qui a fauté !). « Vous auriez pu, en étant contrôlé par mes hommes (ou les motards) récolter un P.V., la voiture mise en fourrière, être pris pour un délinquant. De plus, les policiers de la chasse vous dressant un P.V., confisquant votre arme, qui pouvait être vendue aux domaines. Mais dans quels draps vous êtes-vous mis MONSIEUR ? Tout ça parce que vous détestez les « paperasses » ! A l'avenir, changez d'attitude pour votre bien, ainsi que celui de votre entourage ». Le prévenu acquiesce, promet de respecter la

loi, désirant s'amender de ce comportement.

A ce moment-là, la porte donnant sur le bureau s'ouvre. Apparaissent en civil les deux gardes de l'O.N.C.F.S. et le Président de la Société de chasse, tous souriant, vers lesquels se dirige Julien. Il les tutoie, les félicite ainsi que le Chef complice, pour la belle leçon donnée à son père. Celui-ci comprend la supercherie montée par son fils, reste un moment interrogatif, ébahi, reprend bien vite ses esprits puis lance à la cantonade : « Bien joué les gars, c'est OK ! pour l'avenir. Ah, vous vous êtes bien moqués de moi : ».

Le dénouement de cette histoire se termina autour du verre de l'amitié que Mathurin leva à la santé « des paperasses » puis de ceux qui font respecter la LOI.

Bernard FRANCOIS

**Adrien, 200^{ème}
adhérent de l'AMCGG?**



Adrien est venu finaliser l'objectif fixé il y a maintenant 21 ans par le Conseil d'administration de l'AMCGG, en effet il en est le 200^{ème} adhérent !

Ce n'est pas seulement l'énorme satisfaction d'un but atteint, c'est aussi et surtout un avenir pour notre passion.

Ce jeune homme de 14 ans, passionné de nature et de chasse, sera futur jeune permis en chasse accompagnée et est déjà candidat au Brevet Grand Gibier pour la session 2023 où il compte également être suivi par son papa.



Quelle belle aventure, la complicité entre générations et la transmission de nos valeurs au sein de notre famille cynégétique !

AMCGG

**Lu pour vous,
Par Michel CAQUARD**



Plomb et zones humides (suite de l'article paru dans le n° 59 de juillet 2021) – Connaissance de la Chasse par Laurent Bédu



Deux ans de sursis avant interdiction, c'est à partir du 15 février 2023 que l'usage -et la détention- de grenaille à plomb à la chasse du petit gibier sera interdit dans les zones humides.

Ce qu'il faut retenir en 3 points :

1) Plombs interdits dans les zones humides à partir de février 2023. Sur l'ensemble du territoire en février 2024 si plus de 20% de zones humides.

2) Zones humides comprennent : marais, rivières, étangs, mares, zones inondables et 100 mètres autour de ces zones.

3) Interdiction de détenir des cartouches au plomb dans cette zone humide et jusqu'à 100 mètres et alentour.

Pensez à vérifier l'intensité du point – Grand Gibier



Au poste, il est important de vérifier régulièrement la visibilité du point lumineux qui varie suivant l'ensoleillement et doit donc être réajusté.

A chaque poste et à chaque heure correspondent ainsi des réglages particuliers.

Faute de quoi vous risquez de rater ou de mal exploiter de belles occasions de tir.

Le chevreuil à l'épreuve du réchauffement climatique – (Chasseur Français par Yves THONNERIEUX)



Les espèces animales et végétales ont des réponses plus ou moins adaptées, plus ou moins rapides à la nouvelle donne climatique. Certaines suivent le mouvement, d'autres ont du mal à évoluer. Parmi ces dernières, le chevreuil est pénalisé par son cycle reproducteur.

Une étude à long terme démontre, pour la période d'avril à juin une hausse de la température de 1,89°C. L'incidence sur la végétation est considérable, les printemps ont été anticipés de seize jours.

Si le cerf est parvenu à avancer son cycle afin que les mises-bas se calquent sur le moment de l'année où la végétation est à son pic énergétique, le chevreuil a échoué dans cette synchronisation.

Seul un quart des faons nés après le 31 mai atteignent l'âge de 8 mois soit 2 fois moins que ceux nés avant le 12 mai. Le taux de survie est passé de 0,55 à 0,34 où cela est possible.

L'espèce sait trouver dans les champs l'apport énergétique dont elle a raté le pic d'abondance chez les ligneux.

Pour l'heure, soyons rassurés, le petit cervidé a toujours un bel avenir devant lui. La population nationale atteindrait 2 millions d'individus, soit dix fois plus qu'il y a cinquante ans.

L'ANCGG, (Connaissance de la chasse par François Xavier ALLONEAU)



L'ANCGG et les ADCGG se portent bien avec près de 8000 adhérents et sont bien présentes dans les rangs cynégétiques. La revue Grande Faune est très appréciée et gagne des abonnés. Elle constitue le support n° 1 de nos idées auprès des chasseurs et des décideurs politiques et administratifs.

Quels enjeux demain ?

Ce sont les surdensités éventuelles, les dégâts, l'agrainage, les risques d'épizooties, les loups, les balles sans plomb ainsi que le morcellement des territoires qui frappe déjà les territoires du Nord

Un autre thème tient particulièrement à cœur du Président Gérard Bédarida « Comment faire accepter la chasse par la société urbaine et la nouvelle ruralité ? C'est réaliser un gros travail de pédagogie, expliquer en quoi l'unique sanctuarisation de la nature n'est pas la solution, mais

réhabiliter une biodiversité ordinaire conciliant utilisation et conservation.

Jamais l'homme n'a été plus connecté techniquement et médiatiquement, jamais il n'a été aussi déconnecté de la réalité naturelle, déculturé même.

Est-il possible d'inverser la tendance ? L'avenir nous le dira.

Venaison, où en est-on ? – (Chasseur Français par Philippe JAEGER)



Le fruit de la chasse est notre meilleur ambassadeur auprès des non chasseurs et pourtant il a fait preuve d'un certain désintérêt jusqu'à présent.

Des initiatives sont nées ces derniers mois et la crise de la Covid pourrait bien propulser la venaison sur le devant de la scène.

En France, 90 % de la venaison mise sur le marché est importée. Certes la chasse française est marquée par une tradition de partage et donc d'autoconsommation mais la hauteur des prélèvements dépasse très largement les capacités des chasseurs à consommer l'intégralité de leur chasse. Un état des lieux qui finit par obliger à vendre leur venaison, un retour vers une nourriture plus saine, et en 2018, le Réseau rural national diffusait un appel à projets intitulé : mobilisation collective pour le développement rural.

Son objectif : capitaliser les expériences et l'information afin de mobiliser les acteurs locaux en faveur du développement de filières locales de valorisation de la venaison.

Ce projet sera axé sur deux thématiques :

- L'émergence de filières opérationnelles dites « sites pilotes »
- La mise en place d'opérations démonstratives (aide alimentaire, semaine de la chasse dans les lycées hôteliers, etc...)

Sept sites pilotes sont en train de voir le jour (dont Ardennes et Vosges) portés par la FNC.

A savoir : une fiche d'examen initial doit être remplie lorsque vous vendez ou cédez votre gibier. Se renseigner auprès de la FDC.

NB : les atouts nutritionnels du gibier sauvage : riche en protéines et en fer, pauvre en sodium, source majeure de phosphore et de potassium, pauvre en calories et en matières grasses, apport en « bonnes » graisses recommandées pour une alimentation équilibrée.

- Chasser après 60 ans – (Grand gibier par Philippe VIBOUD)



La moyenne d'âge des chasseurs français est « hélas » assez élevée et pose la question de la forme physique pour pratiquer sa passion en toute sécurité.

- La vue

A partir de 45-50 ans, les possibilités d'accommodation du cristallin diminuent et imposent le port de lunettes pour lire ou écrire. A la chasse ce sont les éléments de visée ouverte, hausse et guidon qui restent flous empêchant un alignement correct et donc un tir précis. Les lunettes correctrices sont de peu de secours, on se voit donc contraint d'adapter point rouge et/ou lunette de tir sur son arme.

80 % de nos informations passent par la vue, il est donc indispensable de la soigner afin de continuer à chasser en toute sécurité pour soi et les autres.

- L'audition

Désormais le port de protections auditives en action est heureusement mieux accepté parmi les chasseurs.

Il faut savoir reconnaître son handicap avec l'âge et consulter pour un appareillage qui vous apportera une vie sociale plus épanouie et une action de chasse plus sécurisée.

- La forme

En dehors de l'ouïe et de la vue, ces deux sens indispensables à notre pratique, il y a bien sûr les autres sévices du temps sur l'organisme, en particulier sur le cœur et le système neuronal. Pour éviter tout problème grave sur le terrain, passez régulièrement des examens médicaux dans ce sens pour éviter tout problème grave sur le terrain, ce qui semble être le souhait de la FNC.

À la boutique de l'association,

Chez **Frédérique BECK-MARTIN** chargée de la boutique. ☎ : 07 82 33 72 79

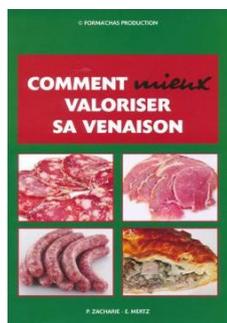
Gilet Deerhunter

sans manche, matelassé de grande qualité avec le nouveau logo AMCGG brodé. En vente à la boutique 60 €



« Comment mieux valoriser sa venaison »

Cet ouvrage de P. ZACHARIE et E. MERTZ est indispensable pour terminer l'acte de chasse. En vente à la boutique 20 €



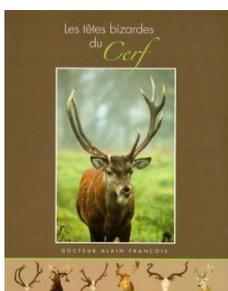
Réédition de l'ouvrage,

« Le Grand Gibier »

Cet ouvrage de référence vient d'être réédité aux éditions du Gerfaut.

Il compte 44 pages supplémentaires. Les contenus ont largement été revisités : les auteurs ont intégré les résultats des dernières recherches menées sur la grande faune. L'iconographie a été enrichie. Un livre-outil unique.

En vente à la boutique 39,50 €



Toujours disponible,

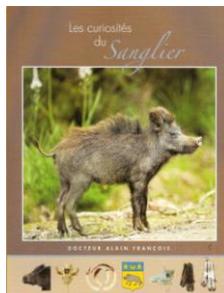
Les têtes bizarres du Cerf

Alain François signe ce deuxième livre original et novateur sur les têtes bizarres du cerf. 750 clichés de trophées et animaux vivants expliqués. Vous trouverez la réponse à certaines de vos questions : En vente à la boutique 45€

Les curiosités du Sanglier

Alain François signe son troisième ouvrage de 150 pages avec plus de 650 photos sélectionnées pour leur originalité et leur apport technique, elles sont complétées par des textes et commentaires de l'auteur.

En vente à la boutique 50€



DVD, Dépeçage, éviscération, examen initial et découpe du grand gibier.

En vente à la boutique 20 €



Tablier de découpe,

En coton plastifié lavable, blanc ou vert, logo ANCGG. Très utile, une idée cadeau ! En vente à la boutique 8 €



Couteau Mora

Étui vert ou orange, logo ANCGG
Prix : 20 €



Echarpe fluo orange

Légende
Prix : 17 €



Nouveautés

Nos partenaires,

Le Groupe GRAS SAVOYE

Étudie vos assurances chasse individuelle et collective, n'hésitez pas à le consulter avant la reprise de la saison.



GRAS SAVOYE BERGER SIMON

« Votre assureur « CHASSE »

40 /42 Boulevard Poincaré
BP 60049

55001 BAR LE DUC CEDEX

☎ 03.29.79.95.31

✉ margot.minet@grassavoie.com

☞ Votre magasin à Damvillers

Chasse & Nature

« LA GRANGE »

Arlette et Franco MAFFETTONE

Vous y trouverez tout pour vous équiper en vêtements Deerhunter, Pro-Hunt, Stagunt, Somlys, Beretta... en chaussures et bottes Crispi, Chiruca, Le Chameau, Gatine et Mephisto. Mais aussi pour vos chiens en gilets et accessoires.

☎ 03 29 85 60 18 ☎ 06 83 82 39 64

✉ a.et.f.maffettone@orange.fr



Crédit photos AMCGG, ANCGG, A. FRANCOIS, D. CAHAGNE, F. JANDIN, O. FOUERE, S.BECK

Notre journal est un document interne de l'AMCGG destiné uniquement à ses adhérents. Aucun article ne peut-être utilisé ou reproduit sans notre accord circonstancié.

Siège social & rédaction :

3, rue Charles Pégyu

55100 BELLERAY

☎ :03 29 84 47 36 ☎ 06 81 27 33 31

E-mail : amcgg@orange.fr

Site: <http://www.ancgg.org/ad55>

N° SIRET : 831 011 978 00010

Adhésion AMCGG : 20 €

Abonnement à Grande Faune

Chasse Gestion : 35 €